

TOUCHER DE L'ONEM... POUR FAIRE LE TOUR DU MONDE : CHOQUANT ?

BRÈVES

Stop aux crédits-temps de luxe !

Le SNI s'oppose aux crédits-temps sans motif

« Vous trouvez cela normal qu'en pleine crise d'austérité, l'Onem intervienne dans les crédits-temps, pour permettre à certains de leurs bénéficiaires... de faire le tour du monde ? » Le Syndicat Neutre des Indépendants est très en colère. Il demande que l'on cesse d'accorder ces crédits-temps sans motif. « Le gouvernement cherche des sous, c'est là qu'il faut aller les chercher », résume Christine Mattheeuws, présidente du SNI.

Le crédit-temps a la cote. Un peu trop au goût du Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI), organisme qui regroupe les petits entrepreneurs, et qui pousse une grosse gueulante en direction du gouvernement.

Des chiffres tout d'abord. Selon le SNI, on compte cette année une moyenne mensuelle de 50.778 travailleurs en crédit-temps. À peine moins qu'en 2012 où l'on avait une moyenne de 51.464 travailleurs en crédit-temps. « Cela correspond à une baisse de 1,4 %, c'est nettement insuffisant ». Pour le SNI, le durcissement des règles pour l'obtention d'un crédit-temps, intervenu en septembre 2012, n'a pas changé grand-chose. Trop de salariés demandent et obtiennent leur crédit-temps. « 67 % de ces crédits-temps sont sans motif », précise Christine Mattheeuws, présidente du SNI. « C'est légal mais intolérable. Il faut les interdire. En revanche, le crédit-temps motivé (pour l'éducation d'un enfant de moins de 8 ans, la délivrance de soins palliatifs, pour

prendre soin d'un membre de la famille gravement malade ou d'un enfant handicapé, ou le suivi d'une formation reconnue), doit rester possible. Il faut permettre aux patrons de rester humains ».

« Le crédit-temps sans motif, qui est entre autres utilisé pour faire un voyage autour du monde ou comme pause carrière temporaire, nous ne pouvons plus le tolérer », martèle le SNI. « Plutôt que financer ces voyages, l'Etat pourrait diminuer les charges salariales des entrepreneurs ! »

Selon le SNI, l'ensemble des cré-

LES CRÉDITS-TEMPS COÛTENT 1 MILLIARD À L'ÉTAT, 67 % D'ENTRE EUX SONT SANS MOTIF

dit-temps coûte à l'Etat 1 milliard d'euros. « Et seulement une petite fraction est destinée aux crédits-temps motivés ».

DIFFICILE DE TROUVER DES REMPLAÇANTS

Mais ces crédits-temps ne permettent-ils pas de mettre plus de monde au travail ? « Certainement pas ! », répond Christine Mattheeuws. « Cela pose au contraire de grosses difficultés aux patrons. Ces crédits-temps perturbent toute l'organisation de l'entreprise. La plupart des crédits-temps sont des 1/5es temps. Vous connaissez beaucoup de remplaçants qui accepteraient de ne travailler qu'un jour par semaine et encore, pour unedurée déterminée ? Et souvent le mer-

credi ou le vendredi ? »

Le SNI n'y va pas par quatre chemins : il faut interdire les crédits-temps sans motif.

« Durcir encore les règles, cela ne sert à rien, les chiffres 2013 par rapport à 2012 le prouvent ».

Le gouvernement oserait-il adopter une telle mesure au risque de se mettre à dos les syndicats ? En attendant, les patrons, eux, n'ont pas le choix. Si un travailleur demande un crédit-temps, même non motivé, il doit l'accepter. Il peut juste lui demander un report dans le temps. ■

F. DE H.



Des pratiques qui énervent le SNI.

■ PHOVOIR

POUR SURVIVRE



Petits commerces : des services en plus

En cinq ans, le nombre de petits commerçants qui cessent leurs activités a augmenté de 60 %, selon le SNI, le Syndicat neutre des Indépendants. « Pour survivre, les petits commerçants doivent être originaux et proposer des services supplémentaires », explique Christine Mattheeuws, la présidente du SNI. Un de ces services, c'est la livraison à domicile.

Sur 386 commerçants en alimentation interrogés par le syndicat, et 81 % ont répondu qu'il leur arrivait, effectivement, de livrer à domicile si le client le leur demandait.

À Ottignies, la propriétaire de la boulangerie « Chez Françoise » a avancé la demande de sa clientèle et décidé de proposer elle-même ce service. Pour elle, il s'agissait plutôt de résister et, en fin de compte, cela lui a permis de se faire de nouveaux clients.

« Il y a eu beaucoup de travaux dans le centre, et j'ai vu plein de commerces qui fermaient à cause de cela », explique Françoise Eloy. « Il fallait que je trouve quelque chose. Un matin, je me suis levée avec cette idée : faire la livraison à domicile le dimanche ». Elle l'annonce via un panneau dans sa boulangerie, un autre sur

la vitrine, puis via des sets de table distribués notamment dans les fêtes d'école. Et tout de suite, ça marche. « Bizarrement », ajoute-t-elle, « ce sont surtout des gens qui n'étaient pas encore clients qui m'ont demandé ce service. Des gens qui, souvent, n'habitent pas Ottignies, mais plutôt les environs. Et une fois qu'on y a goûté, à recevoir son petit-déjeuner chez soi, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, à pouvoir rester tranquillement en pyjama, je vous assure qu'il est difficile de s'en passer », rit la boulangère.

Bien sûr, pour passer à ce service, elle a dû investir, mais uniquement dans une camionnette. Quant aux clients, la livraison leur coûte 1 euro, le coût de leur tranquillité le dimanche. ■

■ MBV.

« LA ROUTE DE LA SOIE » EN DEUIL

Non-voyant, il perd la vie en Inde

Ce qui devait être une belle histoire pour deux Belges s'est terminée tragiquement, durant la nuit de samedi à dimanche, sur un vol entre New Delhi et Paris.

Le Sonégien Jean-François Lenvain, spécialiste des raids de course à pied sur longues distances, et son ami bruxellois de l'association « Tous à Bord » Salvatore Notarrigo, qui a la particularité d'être non-voyant, s'étaient alignés le 25 septembre dernier, au départ de « La route de la soie », une course par étapes dans l'Inde profonde qu'ils disputaient en tandem.

Au cours de leur première étape commune, dans le désert du Thar, alors que les deux hommes étaient en vue de l'arrivée, Salvatore s'est écroulé, inanimé, avant de sombrer dans un coma dont il sortira quarante-six heures plus tard.

Au côté de son complice, Jean-François s'est multiplié pour assurer sa prise en charge médicale en vue de la stabilisation de son état de santé. Une entreprise rendue périlleuse par l'éloignement des grands centres urbains où il aurait pu recevoir une assistance médicalisée.

Après mille et une péripéties, grâce aussi au concours des proches restés en Belgique, le transfère sur la capitale indienne de Salvatore, dont l'état de santé s'était amélioré, a pu enfin être ef-



« Jeff » et « Salva ». ■ J.-F.L.

fectué, et dans la foulée, son retour en Europe. C'est ainsi que samedi dernier en soirée, un avion emportant le patient et une équipe de médecins a décollé de New Delhi, direction Paris. Moins de deux heures après l'envol, l'impensable se produisait.

Pourquoi, comment ? Le corps de Salvatore Notarrigo a été emmené à l'Institut Médico-Légal de Paris pour être autopsié. Chez sa femme et ses proches qui l'attendaient en vie à Bruxelles, l'incompréhension se mêle à la tristesse.

Pour l'avoir côtoyé aux 20 kilomètres de Bruxelles et pour l'avoir reçu à notre rédaction avant son départ pour l'Inde, nous gardons de « Salva » le souvenir d'un homme jovial, un battant. ■

EMMANUEL DEMOLDER

UN QR CODE SUR LA TOMBE

Pour (ré)écouter la chanson du défunt

Christophe Clark et Jean-Louis Delmarche habitent le Hainaut. Le premier est enseignant, le second informaticien. Musiciens, compositeurs et interprètes, ils viennent de lancer un nouveau concept : créer une chanson originale, spécialement dédiée à un défunt et qui sera diffusée lors des cérémonies funéraires. Et pas seulement puisque, pour eux, une chanson est éternelle. L'œuvre est gravée sur un CD remis à la famille du disparu, accompagné d'un QR code qu'elle aura la possibilité de sceller sur la pierre tombale.

« Les familles intéressées par ce nouveau concept nous contactent et nous leur posons une série de questions sur le défunt : ses qualités, ses passions, son surnom éventuel, les



Nouveau concept. ■ PHN

grandes étapes de sa vie, une ou l'autre anecdote, etc. », explique Christophe Clark. « Avec mon partenaire, qui a la chance d'avoir

l'oreille absolue, nous composons et écrivons une chanson originale. Chanson diffusée lors des funérailles mais avec le QR code, en le scannant avec son smartphone, de réécouter la chanson de même qu'avoir accès à une page de condoléances en ligne ».

BON RETOUR

Actuellement, les deux comparses ont créé une quinzaine de chansons. « Et nous avons chaque fois obtenu un bon retour de la part des familles qui apprécient ce souvenir personnalisé et éternel », indique encore Christophe Clark. ■

P.M.

À NOTER www.sachanson.be ou 0494/37.96.93. Coût : 198 euros pour la chanson originale, le CD et le QR code.

NON-LIEU À BORDEAUX

Nicolas Sarkozy libéré de l'affaire Bettencourt

L'ex-président français Nicolas Sarkozy, a été définitivement libéré lundi de l'affaire Bettencourt, en bénéficiant d'un non-lieu à Bordeaux, alors qu'il était mis en examen depuis mars pour abus de faiblesse. L'ensemble des charges pesant sur Sarkozy ont été jugées trop faibles pour le renvoyer devant un tribunal. En particulier parce que M. Bettencourt était encore vivant, et présent, au moment des visites du

candidat de l'UMP au domicile des milliardaires.

Sur Facebook, l'ex-président, qui a paraît-il pris la nouvelle avec sérénité, a déclaré « La justice vient de me déclarer innocent ». Son nom a beau être cité dans d'autres affaires, selon un proche cité par le JDD, l'affaire Bettencourt était le seul dossier vraiment brûlant. Le même s'attendait à voir Sarkozy revenir en politique « comme une Formule 1 qui sort des stands... » ■



Une épine hors du pied. ■ AFP



Pas avec les mains, voyons ! ■ AFP

Il en terrain de foot. La Reine n'a pas assisté à la rencontre au contraire de son petit-fils, le prince William qui est d'ailleurs président d'honneur de la fédération anglaise. Lequel, jamais avare de plaisanteries, a prévenu les participants. « Attention, je vous préviens : si quelqu'un casse une fenêtre, vous en répondez devant ma grand-mère ! » ■

FRANCE

Pétition pour sauver la Calypso

Une pétition en ligne demande à la ministre de la Culture Aurélie Filippetti de « sauver la Calypso », le célèbre navire océanographique du commandant Cousteau, objet d'un différend depuis 2009 entre son propriétaire, l'Equipe Cousteau, et le chantier breton chargé de sa restauration. Lundi, plus de 6.000 personnes avaient déjà signé la pétition lancée sur la plateforme change.org. ■